

CONCERTATION PRÉALABLE

ATTESTATION

Objet : Demande d'autorisation carrière Etalans

Je soussigné, M. Ludovic SIMON, représentant la société Carrières & Matériaux Nord-Est, certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du code de l'environnement.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5^{ème} alinéa) du code de l'environnement.

Le 9 mai 2023



CMNE
Carrières & Matériaux
Nord-Est

CMNE - CARRIERES & MATERIAUX NORD-EST-
SIEGE ADMINISTRATIF
ETS FC - 8 D RUI DES ENTREPRISES
25410 VELESMES-ESSARTS
SIRET 421 185 307 00079
TEL. 03 81 48 15 10